

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DES ETCHÉMINS  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ROSE-DE-WATFORD**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 5 décembre 2016, À 19 HEURES 30 À L'ENDROIT ORDINAIRE, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR HECTOR PROVENÇAL, MAIRE, ET À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS :**

Siège #1 - Lisette Côté  
Siège #2 - Guylaine Jacques  
Siège #3 - Renée Lessard  
Siège #4 - Charles Vachon  
Siège #5 - Rock Carrier  
Siège #6 - Richard Fauchon

Les membres présents forment le quorum. Madame Linda Gilbert, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire.

**1 - PRIÈRE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le Maire récite la prière, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

**280-12-2016**

**2 - LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1 - Séance ordinaire du 7 novembre 2016
- 4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES
  - 4.1 - Approbation de la liste des comptes du mois
  - 4.2 - Appropriation 50 000\$ pour équilibrer budget 2017
  - 4.3 - Appropriation fonds carrière-sablière
  - 4.4 - Nouvelles heures d'ouverture bureau municipal
  - 4.5 - Tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2017
  - 4.6 - Augmentation salaire
  - 4.7 - Fermeture du bureau pour la période des Fêtes
  - 4.8 - Adhésion FQM
- 5 - LÉGISLATION
  - 5.1 - Avis de motion / Règlement taux taxation 2017
  - 5.2 - Adoption du règlement numéro 07-2016
  - 5.3 - Déclaration registre public
- 6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE- INCENDIE
  - 6.1 - Compte-rendu du directeur incendie
- 7 - VOIRIE TRANSPORT
  - 7.1 - Rapport de l'inspecteur
  - 7.2 - Réclamation - Aide à l'amélioration du réseau routier municipal- Dossier 00024311-1-28030(12)-2016-06-13-29
  - 7.3 - Réclamation - Aide à l'amélioration du réseau routier municipal- Dossier 00024122-1-28030(12)-2016-06-13-23
  - 7.4 - TECQ - acceptation programmation déposée le 12 octobre.
  - 7.5 - Sensibilisation au partage de la route
- 8 - HYGIÈNE DU MILIEU
- 9 - ASSAINISSEMENT
  - 9.1 - Appropriation réserve vidange des boues
- 10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
  - 10.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC
  - 10.2 - Acceptation d'exclusion de la zone agricole
  - 10.3 - Autorisation rencontre avec Guy Lebeau pour dossiers CPTAQ
- 11 - SANTÉ & BIEN-ÊTRE
  - 11.1 - Politique Familiale
  - 11.2 - Appui à la démarche de la FQM projet de loi no 106 - Dossier des hydrocarbures

- 12 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE
  - 12.1 - Activité - Samedis d'Marcher en Bellechasse-Etchemins
  - 12.2 - Emplois été étudiants Canada 2017 - présentation d'une demande
  - 12.3 - Jeux intervillages édition 2017
  - 12.4 - Bibliothèque
  - 12.5 - Rapport financier Rallye automobile du 9 octobre
- 13 - CORRESPONDANCE
  - 13.1 - Demande de commandite Corps de cadets 2765
  - 13.2 - Cueillette de la Solidarité
  - 13.3 - Demande contribution Nez-Rouge
- 14 - VARIA
  - 14.1 - Social des fêtes
- 15 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lisette Côté  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'ordre du jour soit accepté en ajoutant au point :  
VARIA 14.02 Appui à l'UPA - Programme de crédit de taxes foncières agricole  
ADOPTÉE

**3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Attendu qu'une copie du procès-verbal a été remise aux membres du conseil avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture.

**281-12-2016**

**3.1 - Séance ordinaire du 7 novembre 2016**

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rock Carrier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 7 novembre 2016 soit adopté.  
ADOPTÉE

**4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES**

**282-12-2016**

**4.1 - Approbation de la liste des comptes du mois**

**IL EST PROPOSÉ PAR: Madame Renée Lessard  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la liste des comptes présentée aux membres du conseil, d'une somme de 68 454,50\$ pour la Municipalité, et 9 292,06\$ pour Etchemins en forme soit acceptée et payée selon les modalités de notre règlement numéro 03-2011 sur le contrôle et le suivi budgétaire.  
ADOPTÉE

**283-12-2016**

**4.2 - Appropriation 50 000\$ pour équilibrer budget 2017**

ATTENDU QUE lors de la préparation des prévisions budgétaires 2017, il a été convenu d'approprier un montant de 50 000\$ à même le surplus accumulé pour abaisser le taux de taxation;

**IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Richard Fauchon  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE les membres du conseil autorisent l'appropriation d'un montant de 50 000\$ au surplus accumulé pour équilibrer le budget 2017.  
ADOPTÉE

**284-12-2016**

**4.3 - Appropriation fonds carrière-sablière**

ATTENDU QUE nous avons effectué des travaux d'entretien et que ces travaux peuvent être payés à même le fonds Carrière-sablière, ces voies publiques étant utilisées pour le transport des matériaux provenant des carrières ;

ATTENDU QUE les travaux sont exécutés pour l'année 2016;

**IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Charles Vachon  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'approprier un montant de 6 753\$ du fonds Carrière-sablière pour payer ces travaux.

ADOPTÉE

285-12-2016

#### 4.4 - Nouvelles heures d'ouverture bureau municipal

**IL EST PROPOSÉ PAR: Madame Lisette Côté  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE les heures d'ouverture du bureau municipal seront les suivantes à compter du 5 janvier 2017:

JOUR	AM	PM
LUNDI	8h à 12h	13h à 16h
MARDI	7h45 à 12h	12h45 à 16h
MERCREDI	7h45 à 12h	12h45 à 16h
JEUDI	7h45 à 12h	12h45 à 17h
VENDREDI	8h à 12h30	FERMÉ
SAMEDI ET DIMANCHE	FERMÉ	FERMÉ

ADOPTÉE

286-12-2016

#### 4.5 - Tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2017

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**IL EST PROPOSÉ PAR: Madame Guylaine Jacques  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2017, qui se tiendront le **vendredi** et qui débiteront à **19 heures**:

13 janvier	7 avril	7 juillet	2 octobre*
3 février	5 mai	11 août	10 novembre*
3 mars	2 juin	1er septembre	1er décembre

\*Étant donné l'élection du 5 novembre, la réunion d'octobre est reportée au 1er lundi et celle de novembre est reportée au 2e vendredi.

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié dans le journal municipal et affiché aux endroits habituels, conformément à la Loi.

ADOPTÉE

287-12-2016

#### 4.6 - Augmentation salaire

**IL EST PROPOSÉ PAR: Madame Lisette Côté  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QU'à compter du 1er janvier 2017, une augmentation de salaire de 2% est accordée à tous les employés réguliers, élus et pompiers de la municipalité. Un ajustement de salaire de 0,25\$/l'heure est accordé à la directrice générale en plus du 2%.

ADOPTÉE

288-12-2016

#### 4.7 - Fermeture du bureau pour la période des Fêtes

**IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Charles Vachon  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le bureau municipal soit fermé du 23 décembre 2016 au 4 janvier 2017 inclusivement pour les congés des Fêtes.

ADOPTÉE

289-12-2016

#### 4.8 - Adhésion FQM

**IL EST PROPOSÉ PAR: Madame Renée Lessard  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

DE renouveler l'adhésion à la Fédération Québécoise des municipalités d'une somme de 1036.91\$. La cotisation sera payée en janvier 2017.  
ADOPTÉE

## 5 - LÉGISLATION

290-12-2016

### 5.1 - Avis de motion / Règlement taux taxation 2017

Monsieur Rock Carrier, conseiller, donne avis qu'un règlement concernant la taxation 2017 sera adopté à la séance ordinaire du 13 janvier 2017. Conformément aux dispositions du Code municipal, une dispense de lecture est produite en même temps que le présent avis de motion.

---

Rock Carrier, conseiller

291-12-2016

### 5.2 - Adoption du règlement numéro 07-2016

Il y a dispense de lire le règlement, une copie ayant été remise à chacun des membres du conseil conformément aux dispositions de la Loi. Chacun des membres du conseil déclare avoir lu le règlement et renonce à sa lecture.

**MRC** **DES** **ETCHEMINS**  
**MUNICIPALITÉ** **SAINTE-ROSE-DE-WATFORD**

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 07-2016 « Règlement déléguant à la direction générale le pouvoir de former tout comité de sélection »**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 936.0.13 le conseil doit, par règlement, déléguer à un fonctionnaire ou employé le pouvoir de former un comité de sélection;

ATTENDU QU'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné lors de la séance du 7 novembre 2016; En conséquence,

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Charles Vachon**  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le règlement numéro 07-2016 intitulé « Règlement déléguant à la direction générale le pouvoir de former tout comité de sélection » soit adopté et qu'il soit décrété et statué ce qui suit :

**Article 1. TITRE**  
Le présent portera le titre de « Règlement numéro 07-2016 déléguant à la direction générale le pouvoir de former tout comité de sélection ».

**Article 2. DÉFINITIONS**  
Dans le présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots et expressions qui suivent ont le sens qui leur est donné ci-après :

« comité de sélection » : tout comité de sélection devant être formé en vertu de l'article 936.0.1.1 du Code municipal du Québec aux fins de l'évaluation des soumissions pour services professionnels;

« conseil » : le conseil de la municipalité de Sainte-Rose-de-Watford;

« direction générale » : le/la directeur (trice) général et secrétaire-trésorier (ère) de la municipalité de Sainte-Rose-de-Watford.

**Article 3. DÉLÉGATION DE POUVOIR**  
Le conseil délègue à la direction générale de la municipalité de Sainte-Rose-de-Watford ou en son absence à son adjoint (e), le pouvoir de former un Comité de sélection prévu à l'article 936.0.1.1 du Code municipal du Québec et de désigner les membres (incluant les substitués) pour l'adjudication des contrats en application des dispositions du titre XXI du Code municipal ou d'un règlement adopté en vertu de l'article 938.0.1 dudit code.

#### **Article 4. CONDITIONS ET MODALITÉS D'EXERCICE DU POUVOIR**

Dans le cadre de l'exercice de son pouvoir de former tout comité de sélection, la direction générale doit satisfaire aux conditions et suivre les modalités suivantes :

1- Constituer un comité de sélection dans le cas où le conseil utilise un système de pondération et d'évaluation des offres afin de procéder à l'adjudication d'un contrat;

2- Le comité de sélection doit être formé d'au moins trois membres, autres que des membres du conseil;

3- Un comité de sélection peut être composé de fonctionnaires ou employés de la municipalité et de toute autre personne provenant de l'extérieur, dans la mesure où cette dernière signe une déclaration attestant qu'elle n'est pas en conflit d'intérêts eu égard à l'objet du contrat visé par la demande de soumissions à l'étude par le comité;

4- Conformément à la Politique de gestion contractuelle de la municipalité de Sainte-Rose-de-Watford :

a) Le comité de sélection doit être constitué avant le lancement de l'appel d'offres;

b) Tout membre d'un comité de sélection doit déclarer tout conflit d'intérêts et toute situation de conflit d'intérêts.

5- Dans la mesure du possible, les membres d'un comité de sélection doivent posséder une certaine connaissance de l'objet du contrat visé par la demande de soumissions à l'étude.

#### **Article 5. CONFIDENTIALITÉ**

Tout membre du comité, fonctionnaire ou employé de la municipalité doit préserver, jusqu'à ce que le conseil statue sur un contrat, la confidentialité de l'identité des membres de tout comité de sélection. Ils doivent s'engager à ne pas révéler et ne pas faire connaître quoi que ce soit dont ils auraient eu connaissance dans l'exercice de leurs fonctions, sauf aux autres membres du comité de sélection.

#### **Article 6. ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

<b>Avis de motion donné le</b>	<b>7 novembre 2016</b>
<b>Adopté le</b>	<b>5 décembre 2016</b>
<b>Affiché le</b>	<b>8 décembre 2016</b>

\_\_\_\_\_  
Linda Gilbert  
Directrice  
Secrétaire-trésorière

\_\_\_\_\_  
Hector Provençal, maire  
et

#### **5.3 - Déclaration registre public**

La directrice générale déclare qu'aucune mention n'a été portée au registre public des déclarations concernant la Loi sur L'éthique.

#### **6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE- INCENDIE**

##### **6.1 - Compte-rendu du directeur incendie**

**Le directeur incendie fait un résumé des activités du mois.**

#### **7 - VOIRIE TRANSPORT**

##### **7.1 - Rapport de l'inspecteur**

Les membres du conseil ont reçu le rapport de travail de l'inspecteur municipal.

ATTENDU QUE nous avons mis de l'avant le projet d'étudier la possibilité de faire un réseau d'égout dans le secteur de la Station et que le montant demandé dans le cadre de "l'Aide à l'amélioration du réseau routier municipal" concernait ce secteur;  
ATTENDU QU'une demande de substitution de travaux a été demandée à notre députée;  
ATTENDU QUE la présente résolution est conditionnelle à l'acceptation de substitution des travaux;  
EN CONSÉQUENCE,  
**IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Rock Carrier**  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**  
QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux de pavage exécutés dans les rangs suivants: 1er Rang Est, 5e Rang et 6e Rang, pour un montant subventionné de 15 000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.  
QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la route dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.  
ADOPTÉE

293-12-2016

**7.3 - Réclamation - Aide à l'amélioration du réseau routier municipal- Dossier 00024122-1-28030(12)-2016-06-13-23**

ATTENDU QUE nous avons mis de l'avant le projet d'étudier la possibilité de faire un réseau d'égout dans le secteur de la Station et que le montant demandé dans le cadre de "l'Aide à l'amélioration du réseau routier municipal" concernait ce secteur;  
ATTENDU QU'une demande de substitution de travaux a été demandée à notre députée;  
ATTENDU QUE la présente résolution est conditionnelle à l'acceptation de substitution des travaux;  
EN CONSÉQUENCE,  
**IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Charles Vachon**  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**  
QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux de rechargement de la route Poliquin qui s'élèvent à 31 367\$ pour l'année 2016, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.  
QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la route dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.  
ADOPTÉE

**7.4 - TECQ - Acceptation programmation déposée le 12 octobre.**

Voir lettre de M. Jean-François Bellemare du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire qui confirme que le ministère accepte ma programmation TECQ pour l'année 2015-2016 déposée le 12 octobre 2016.

**7.5 - Sensibilisation au partage de la route**

Demande refusée.

**8 - HYGIÈNE DU MILIEU**

**9 - ASSAINISSEMENT**

294-12-2016

**9.1 - Appropriation réserve vidange des boues**

ATTENDU QU'une réserve financière a été créée pour la vidange des bassins du réseau d'égout et de la disposition des boues;  
ATTENDU QU'un premier soutirage des boues et entreposage dans un sac à cet effet sur le site a été effectué en novembre;  
**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Renée Lessard**  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**  
QU'un montant de 12 997,71\$ soit approprié de la réserve prévue à cet effet

pour défrayer les coûts reliés à cette vidange des cellules du bassin numéro deux.

ADOPTÉE

## **10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

### **10.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC**

**M. Provençal nous fait un résumé des principaux dossiers en cour à la table des maires.**

295-12-2016

### **10.2 - Acceptation d'exclusion de la zone agricole**

ATTENDU QUE notre demande d'exclusion à la CPTAQ de la zone agricole pour les lots numéro 4 217 019, 4 217 020 et 4 217 021 a été accordée; ATTENDU QUE pour régulariser cette exclusion de la zone agricole, une description technique par un arpenteur doit être effectuée; ATTENDU QUE Monsieur Stéphane Lemay, d'Ecce Terra, nous a soumis une offre de services pour préparer ladite description;

**IL EST PROPOSÉ PAR: Madame Lisette Côté**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter l'offre de services d'Ecce Terra pour: analyse et calcul de la limite projetée de la zone agricole, mise en plan et rédaction de la description technique et vérification et livraison du document. Le coût sera de 850\$ plus taxes.

ADOPTÉE

296-12-2016

### **10.3 - Autorisation rencontre avec Guy Lebeau pour dossiers CPTAQ**

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé à la MRC des Etchemins la révision du schéma d'aménagement; CONSIDÉRANT QUE le dossier de l'entreprise « Précitech International » (matricules 0929-09-5130 et 0830 52 5970) sera compliqué si l'on désire tenter un changement d'affectation pour ce secteur afin que d'autres activités industrielles soient possibles pour favoriser la reprise d'une industrie dans ces locaux et par le fait même augmenter l'activité économique de notre municipalité;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Richard Fauchon**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE les membres du conseil autorisent une rencontre entre le consultant Guy Lebeau, le maire et la directrice générale pour évaluer la possibilité d'obtenir une nouvelle zone "I" industrielle et déterminer la façon d'y arriver. Le tarif horaire pour cette 1re rencontre est de 150\$/l'heure.

ADOPTÉE

## **11 - SANTÉ & BIEN-ÊTRE**

### **11.1 - Politique Familiale**

### **11.2 - Appui à la démarche de la FQM projet de loi no 106 - Dossier des hydrocarbures**

Les membres du conseil ne désirent pas appuyer la FQM dans ce dossier pour le moment.

## **12 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE**

### **12.1 - Activité - Samedis d'Marcher en Bellechasse-Etchemins**

**Les comités communiqueront lorsque requis avec l'organisation.**

297-12-2016

### **12.2 - Emplois été étudiants Canada 2017 - présentation d'une demande**

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rock Carrier**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'autoriser la directrice générale à présenter une demande de subvention pour deux étudiants au programme *Emplois d'été Canada 2017*.  
ADOPTÉE

298-12-2016

**12.3 - Jeux intervillages édition 2017**

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Charles Vachon  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la municipalité appuie le comité des Jeux intervillages 2017 et confirme son engagement à verser sa contribution de 250\$ pour la prochaine édition qui aura lieu le 19 août 2017 à Ste-Justine.

ADOPTÉE

299-12-2016

**12.4 - Bibliothèque**

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Richard Fauchon  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE les membres du conseil autorisent le déboursé du solde de sa contribution pour la bibliothèque au Comité, soit une somme de 267\$.

ADOPTÉE

**12.5 - Rapport financier Rallye automobile du 9 octobre**

Le rallye automobile a généré un surplus de 389\$. Merci aux organisateurs et bénévoles!

**13 - CORRESPONDANCE**

300-12-2016

**13.1 - Demande de commandite Corps de cadets 2765**

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lisette Côté  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE les membres du conseil accordent un montant de 100\$ au Corps de cadets 2765 afin de contribuer à la poursuite des activités de cet organisme pour les jeunes 12-17 ans.

ADOPTÉE

301-12-2016

**13.2 - Cueillette de la Solidarité**

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Guylaine Jacques  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE les membres du conseil autorisent un don de 80\$ à Cueillette de la Solidarité.

ADOPTÉE

**13.3 - Demande contribution Nez-Rouge**

**Demande non retenue.**

**14 - VARIA**

**14.1 - Social des fêtes**

Le social des employés de la municipalité aura lieu le 7 janvier 2017 à la salle J.A.-Nadeau.

302-12-2016

**14.2 - Appui à l'UPA - Programme de crédit de taxes foncières agricoles**

ATTENDU l'apport des producteurs agricoles à la vitalité de nos territoires, et ce, dans toutes les régions du Québec, qui se reflète notamment par des retombées totales de plus de 5,6 G\$ en terme de PIB et plus de 70 000 emplois en 2013;

ATTENDU l'impact de chaque dollar supplémentaire versé en taxes sur la compétitivité des entreprises, dans un contexte où des régimes différenciés

existent dans d'autres juridictions en matière de fiscalité foncière agricole, souvent plus avantageux que le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) du Québec;

ATTENDU QUE 8 \$ d'actifs sont nécessaires en moyenne à la production de 1 \$ de revenu agricole, mais que la valeur des terres peut influencer ce ratio jusqu'à une valeur de 15 \$ d'actifs pour 1 \$ de revenu selon les régions;

ATTENDU QU'aucune consultation n'a été réalisée préalablement à l'annonce d'une réforme du PCTFA, tant avec les représentants du milieu municipal qu'avec l'Union;

ATTENDU QUE le taux de crédit annoncé ne correspond pas au niveau d'intervention actuel, un taux de 78 % pour les deux premières années de la réforme ne pouvant remplacer la perte du crédit de 85 % sur les taxes liées aux terres dont la valeur est supérieure au seuil de 1 814 \$ par hectare, du crédit de 70 % sur les taxes scolaires et du crédit de 100 % sur les premiers 300 \$ de taxes;

ATTENDU QUE les chiffres déposés par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles montrent que 83 % des exploitations agricoles enregistrées actuellement admissibles au PCTFA seraient affectées négativement par une telle réforme;

ATTENDU l'appui de la Fédération québécoise des municipalités, de la Fédération québécoise des Clubs Quads et de la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec en ce qui concerne le maintien du programme actuel et de l'ouverture d'un dialogue avec l'État et l'Union au sujet de la fiscalité foncière agricole;

**IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Charles Vachon**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

- d'appuyer les démarches de l'Union des producteurs agricoles en vue de maintenir le PCTFA dans sa forme actuelle tant et aussi longtemps qu'une réelle refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été réalisée;

- de fixer un calendrier de rencontres interministérielles impliquant l'État, le milieu municipal et l'Union visant à aborder les enjeux de la fiscalité foncière agricole au Québec.

ADOPTÉE

## 15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

303-12-2016

## 16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Charles Vachon**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la séance soit levée à 20h14.

ADOPTÉE

---

Hector Provençal  
Maire

---

Linda Gilbert, directrice générale et  
Secrétaire-trésorière

**Je, Hector Provençal, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.**

---

Hector Provençal  
Maire